

## Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Renaître du 6 juin 2024

L'Assemblée générale ordinaire de l'Association Renaître s'est réunie le jeudi 6 juin 2024 sur la convocation de son Président Daniel Imbert-Magand.

Le quorum requis étant atteint, l'Assemblée générale est ouverte à 17 h 20 par le Président de l'Association.

En préambule, le Président remercie les nombreuses personnes présentes et excuse un certain nombre de personnalités.

### 1 – Approbation du Compte-rendu de l'Assemblée générale de Renaître

Le Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'association Renaître du 15 juin 2023 est **approuvé à l'unanimité** des membres de l'association.

### 2 – Rapport moral

Le Président Daniel Imbert-Magand donne lecture du rapport moral. Sur le plan financier, l'exercice 2023 est excédentaire d'environ 50.000 euros et les institutions ont parfaitement fonctionné, qu'il s'agisse du Bureau ou du Conseil d'administration. Les instances associatives ont adopté un nouveau règlement intérieur de l'association et impulsé la mise en œuvre du projet associatif en particulier en finalisant le projet stratégique. Elles ont également participé à l'élaboration des premiers projets de service et à la préparation de l'évaluation externe du CHRS. D'autres chantiers sont prévus pour 2024 comme l'intégration des personnes accompagnées dans la gouvernance, le développement du recours au bénévoles, la recherche de nouvelles sources de financement ou l'accélération de l'action en faveur du développement durable. Après avoir remercié l'ensemble des cadres et salariés de l'association, le président adresse des vœux particuliers aux cheffes de service qui quittent l'association et félicite celles qui l'intègrent.

Le Président rappelle ensuite que l'année 2023 n'a pas toujours été facile. Trop de personnes sont restées encore à la rue sans solution d'hébergement. Par ailleurs la loi anti-squat du 27 juillet 2023 et celle du 26 janvier 2024 sur l'immigration n'ont pas facilité le travail de l'association. Sur le plan financier, il regrette que la prime dite de Ségur social n'ait toujours pas été étendue à tous et souligne que le gel jusqu'en fin d'année de 20% des subventions a fortement perturbé le fonctionnement de l'association et retardé le recrutement d'un nouveau chef de service. Il termine son propos en remerciant les services déconcentrés de l'Etat et en se félicitant de la vitalité du réseau associatif dans le département.

**Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.**

### 3 – Rapport financier

La parole est donnée à Madame Chapon, expert-comptable au cabinet Aliantis, qui présente les comptes de l'association. Ils font apparaître un résultat excédentaire de 53 587,52 €.

Le Trésorier de l'association, Jean-François Brun complète cette présentation par son rapport financier. Il rappelle les difficultés nées du retard dans le paiement d'une partie des subventions en 2023. Il attire l'attention de l'Assemblée sur trois dispositifs déficitaires en 2023 : l'EMR dont le financement ne couvre pas tout à fait le fonctionnement après le passage d'une à deux équipes quotidiennes, l'AVDL qui a présenté un

déficit important absorbé par les trois associations partenaires du dispositif et l'ASLL dont le marché avec le département a été dénoncé par Renaître en début de cette année.

**Monsieur Desgaches, Commissaire aux comptes, fait part de ses conclusions, à savoir l'approbation sans réserve des comptes de l'association Renaître et l'absence de convention réglementée.**

Le Trésorier soumet alors plusieurs résolutions à l'approbation de l'Assemblée.

3.1 - **Les comptes annuels** (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration du 10 avril 2024 et qui font apparaître un excédent de 53 587, 52 € **sont adoptés à l'unanimité.**

3.2 - **Le compte administratif** correspondant aux dispositifs sous dotation globale, également arrêté par le conseil d'administration et faisant apparaître un résultat excédentaire de 4 699,81 € **est adopté à l'unanimité.** L'affectation de ce résultat est soumise aux procédures d'approbation des comptes administratifs par l'Etat et donc placée en « Résultat sous contrôle de tiers financeurs ».

3.3- **Le bénéfice résiduel global** de l'exercice 2023 - hors résultat du compte administratif - **est placé en « Report à nouveau »** par décision de l'Assemblée prise à l'unanimité.

3.4 - L'assemblée générale donne **quitus à l'unanimité pour la gestion du conseil d'administration** pour l'année 2023.

3.5- L'assemblée générale **renouvelle à l'unanimité le mandat du cabinet Isonis** pour la mission de commissariat au compte pour une période de 6 ans

3.6 - La **cotisation à l'association Renaître est maintenue à 10 euros** par vote unanime de l'Assemblée.

#### **4 – Rapport d'activité**

Le Président propose alors au Directeur Jérôme Lacassagne de présenter l'activité de l'association.

Ce dernier indique que le rapport d'activité global a été envoyé par mel aux adhérents, membres du CA, salariés, partenaires et financeurs. Il tient ce rapport général ainsi que les rapports sectoriels à disposition de toute autre personne intéressée.

Le directeur indique qu'il a demandé à chaque service de Renaître de faire un focus sur certains points pour permettre une présentation plus vivante à l'assemblée.

C'est ainsi que sont successivement présentés :

- Le Projet musique du CHRS par Clément Faure, moniteur éducateur en formation
- La fête de Noël commune aux services CHRS, Intervalle, IML Ukraine par Fouad Melki
- Le Projet perte d'autonomie au CHU par Mélanie Peres, coordinatrice du CHU
- Le nouveau statut et le rôle des AISH au CHU ainsi que le projet RESANA par Julie Toche
- Le week-end en Ardèche, la commission culture et la participation au CRPA par adeline Chomette et Davinia, usagère du CHRS diffus de Montbrison
- L'Equipe Mobile de Rue par Norbert Lacroix (éducateur) et Magali Rousset

A l'issue de cette séquence de l'Assemblée générale, un bouquet de fleurs est remis aux deux cheffes de service qui quittent l'association, Adeline Chomette et Julie Toche, pour les remercier de leur implication.

#### **5 – Désignation du Conseil d'administration**

Le Président demande s'il y a des personnes dans l'assemblée qui souhaite candidater au Conseil d'administration. Il n'y en a pas.

Le Président rappelle que de nouveaux statuts ont été adoptés l'an dernier et qu'à cette occasion, l'ensemble du Conseil d'administration avait été réélu. Toutefois, ces statuts prévoient un renouvellement partiel chaque année.

Pour cette raison, le Conseil d'administration a établi un ordre de renouvellement annuel et décidé que certains mandats seraient réduits d'un an ou de deux ans. Pour cette assemblée générale, quatre personnes sont donc soumises à réélection. Elles sont toutes candidates au renouvellement de leur mandat.

**Mesdames Sylvie BERT et Claudine HANSALI ainsi que Messieurs Pierre DAVID et Daniel IMBERT-MAGAND sont réélus par l'Assemblée générale à l'unanimité pour une durée de trois ans.**

Le Conseil d'administration reste donc composé de la manière suivante : Sylvie Bert - Jean-François Brun - Pierre David - Dr Marie-Christine Diana – Aïcha Guarinos - Claudine Hansali - Daniel Imbert-Magand - Me François Paquet-Cauet - Joëlle Perroux - Isabelle Portafaix - Yoann Quitaud - Bernard Russier – Yann Saccucci.

### **7 – Questions diverses**

Il n'y a pas de question diverse.

A 19h30, le Président de l'Assemblée clôt l'Assemblée générale et invite les participants à se rassembler autour du pot de l'amitié.

Compté rendu par le Président Daniel Imbert-Magand et le Directeur Jérôme Lacassagne

